



## **CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

**(Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)**

**Formation VIP – Analyse financière  
Formation continue Club l'Investisseur Français**

**Votre Contact :** Geoffroy Froissant  
**Téléphone :** 00 33 (0)6 09 65 58 87  
**Mél :** geoffroy.froissant@ia-vip.com

### **IA | VIP**

22 rue Adam Ledoux / 92400 Courbevoie, France

✉ [contact@ia-vip.com](mailto:contact@ia-vip.com)

☎ 00 33 (0)6 09 65 58 87

TVA n° : FR14534333166/ Siret : 53433316600013



**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE****(Article L.6353-1 du Code du travail)**

Entre les soussignés :

1) **IA-VIP** (*Organisme de formation*) enregistré sous le numéro de déclaration d'activité **11 92 203 62 92** auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

2) ..... (*Désignation de l'entreprise*) représentée par..... est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la Sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue.

**Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

L'organisme IA-VIP organisera l'action de formation suivante :

- **Intitulé du stage** : Formation d'Investissement et d'Analyse Financière (stage et formation continue dans le Club de l'Investisseur Français)
- **Objectifs** : formation à l'analyse financière d'entreprises et à l'investissement.
- **Programme et méthodes** : joints en annexe 1.
- Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail): formation VIP en ligne avec suivi par le formateur. La formation continue se déroule dans le Club de l'Investisseur Français
- **Dates** : du ..... au .....
- **Durée** : formation VIP 3 mois (15 heures) + formation continue sur 9 mois (5 heures minimum) : total 1 an
- **Lieu** : <http://www.linvestisseurfrancais.com>

**Nombre d'heure de formation :**

- Nombre d'heures de la Formation VIP: 15 heures - le stagiaire à 3 mois à partir de la date d'inscription pour la terminer.
- Nombre d'heures de la Formation continue via le club : 5H - le stagiaire à 12 mois à partir de la date d'inscription pour la terminer.

Pour la formation VIP et la formation continue, le stagiaire a la possibilité de réaliser plus d'heures de formation sans engagement de frais/ heure DIF supplémentaire.

**Article 2 : Effectif formé**L'organisme IA-VIP accueillera les personnes suivantes (*noms et fonctions*) via la plateforme WEB de formation :

- 1- .....
- 2- .....
- 3- .....
- 4- .....
- 5- .....

**Note** : au-delà de 5 stagiaires, merci de prendre contact avec le formateur à l'adresse suivante [contact@investisseurfrancais.com](mailto:contact@investisseurfrancais.com)

**Article 3 : Dispositions financières**

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Frais de pack formation : coût unitaire H.T 1665 euros x .... stagiaire(s) = ..... € HT.

**IA | VIP**

22 rue Adam Ledoux / 92400 Courbevoie, France

✉ [contact@ia-vip.com](mailto:contact@ia-vip.com)

☎ 00 33 (0)6 09 65 58 87

TVA n° : FR14534333166/ Siret : 53433316600013

Frais de la formation continue « CLUB » : coût unitaire 915.83 H.T euros x .....  
stagiaire(s) = ..... € HT.

Soit un total de : ..... € H.T.

Sommes versées par l'entreprise à titre d'acomptes: ..... € HT

Sommes restant dues : .....€ H.T.

T.V.A. (20%) (si applicable) ..... €

**TOTAL GENERAL** ..... TTC (ou Net de taxe si TVA non applicable)

#### **Article 4 : Modalités de règlement**

Le paiement sera dû à réception de la facture.

#### **Article 5 : Dédit ou abandon**

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 30 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme remboursera sur le coût total, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.

#### **Article 6 : Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Nanterre sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à ..... le, .....

Pour l'entreprise  
(nom et qualité du signataire)

Pour l'organisme  
(nom et qualité du signataire)

	Geoffroy Froissant Directeur Général
--	---

## Annexe 1

### Formation Value Investing – Formation Continue

#### Programme

- Les modules 1 et 2 traitent de la **notion d'investissement** et des divers **supports** disponibles **pour investir** en bourse. On commence par les définitions et les bases.
- Les modules 3, 4, 5 et 6 présentent la notion de **bilan**, ce qu'on peut y voir, et donnent des pistes pour commencer à analyser une société en se basant sur son bilan. On présente également des points d'attention qui permettent d'éviter de se faire piéger par des manipulations comptables.
- Les modules 7 et 8 présentent ce qu'est un **compte de résultat**, ce qu'on peut y voir, comment l'analyser, et quelques astuces que les entreprises peuvent utiliser pour enjoliver la réalité.
- Le module 9 permet de comprendre le tableau des **flux de trésorerie** faire le lien entre le résultat publié par les entreprises et le cash réellement disponible pour les actionnaires.
- Le module 10 offre des **outils pour analyser les comptes d'une société** et voir, entre autres, la qualité du bilan ainsi que la valeur qu'elle crée pour les actionnaires au cours du temps.
- Le module 11 permet de se familiariser avec quelques **démarches d'investissement dans la valeur**.
- Le module 12 aborde de la **finance comportementale**.
- Le module 13 traite d'**analyse obligataire** et d'**analyse action**. Il s'appuie sur les bases acquises dans les modules 3 à 10 pour montrer comment analyser les obligations et les actions.
- Le module 14 présente des **études de cas**, présentant quelques particularités intéressantes. On y aborde aussi les notions de **rentabilité** plus en détail. Des exercices d'études de société sont proposés aux participants.
- Le module 15 donne des **conseils concrets de gestion**. On en profite aussi pour traiter la notion d'**avantages compétitifs**.
- Les modules 16, 17 et 18 présentent des **méthodes permettant de déterminer la marge de sécurité** d'un investissement.

Chaque module comprend des **exercices**.

**Temps de formation** : 15 heures (peut-être plus sans frais supplémentaire)

La formation compte aussi 9 modules bonus sur des **techniques concrètes** utilisées par différents maîtres de l'investissement dans la valeur.

La formation comprend aussi 12 mois d'abonnement au Club L'Investisseur Français avec pour objectif d'apprendre l'optimisation de la gestion d'une société et parfaire ses compétences d'analyses financières et échanger avec le formateur et une équipe de gestionnaires.

**Temps de formation continue** : en fonction des disponibilités des stagiaires (5 heures ou plus sans frais supplémentaire)

**IA | VIP**

22 rue Adam Ledoux / 92400 Courbevoie, France

✉ [contact@ia-vip.com](mailto:contact@ia-vip.com)

☎ 00 33 (0)6 09 65 58 87

TVA n° : FR14534333166/ Siret : 53433316600013